



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

Epreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en une dissertation ou un commentaire. Les sujets portent sur des thèmes concernant l'enseignement de l'éducation physique et sportive de 1967 à nos jours. Il est attendu que les candidat.e.s mobilisent les connaissances historiques, sociologiques, épistémologiques, culturelles et institutionnelles, permettant de comprendre l'évolution des pratiques professionnelles relatives à cette discipline scolaire. Les réflexions et démarches argumentaires des candidat.e.s seront mises en relation avec les enjeux, débats et controverses, passés et actuels, qui accompagnent la construction de l'éducation physique et sportive au sein du système éducatif.

Orientations thématiques :

- La prise en compte des filles et des garçons en EPS
- La leçon d'EPS et l'étude de ses déterminants
- La place et le rôle des activités physiques d'affrontement individuel ou collectif en EPS.
- Les outils au service de l'enseignant : de l'objet technique à l'objet d'enseignement.
- Le corps et ses représentations en EPS

Seconde épreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en une composition fondée sur des connaissances scientifiques, institutionnelles, techniques et empiriques. Elle repose sur l'étude d'un dossier comprenant deux types de documents :

- des données de contextes d'un ou plusieurs établissements scolaires du second degré, dont :
 - la politique du ou des établissements et leurs indicateurs de performance ;
 - tout ou partie du projet pédagogique EPS ;
- une série de documents iconographiques, photographiques, extraits de cycles d'apprentissage proposés à des élèves dans des activités physiques sportives et artistiques.

Il est attendu des candidat.e.s une analyse précise et articulée de l'ensemble des documents fournis afin d'en extraire une problématique. Pour la traiter, les candidat.e.s expliciteront les choix didactiques et pédagogiques qui guident la conception et la mise en œuvre d'un projet de formation en / par l'EPS pour les élèves concerné.e.s.

Thèmes du programme :

- L'élève en EPS et son curriculum de formation : entre acquisition de compétences communes et contribution au développement de son identité et de son pouvoir d'agir.
- Enseigner et apprendre en EPS en milieu difficile et en milieu scolaire ordinaire.
- L'apprentissage en EPS et la question du temps
- L'activité de l'enseignant et de l'élève en EPS : entre travail individuel et travail collectif.
- L'évaluation des acquis des élèves : entre performance, compétence et suivi du progrès.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

Épreuves orales d'admission

Première épreuve d'admission

- Durée de la préparation : 5 heures
- Durée de l'exposé : 30 minutes ;
- Durée de l'entretien : 60 minutes

Liste limitative des activités construisant la compétence propre (CP) ou le champ d'apprentissage (CA) :

Programme des activités retenues

CP / CA 1

- Athlétisme : javelot, haies
- Natation : vitesse, distance, longue

CP / CA 2

- Escalade
- Course d'orientation
- Savoir-nager

CP / CA 3

- Danse
- Acrosport

CP / CA 4

- Handball
- Boxe Française

CP5

- Musculation
- Course en durée

L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon d'EPS centrée sur des situations d'apprentissage successives pour des élèves d'une classe du second degré. La leçon présentée doit assurer une suite aux leçons antérieures tout en laissant aux candidat.e.s la possibilité de la conduire à leur manière dans un espace de possibles, en cohérence avec les acquis des élèves et les possibilités prévisibles de progression, avec le projet pédagogique d'EPS et les obligations programmatiques et certificatives statutaires

La leçon porte sur une activité physique sportive et artistique appartenant au programme limitatif publié sur le site internet du ministère chargé de l'Éducation nationale.

Les candidat.e.s disposent d'un dossier, fourni par le jury, sous format numérique comprenant deux types de documents :

- des données relatives à l'établissement, à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'établissement, au cycle d'enseignement de l'APSA support;
- un document vidéo des élèves de la classe dans ce cycle d'enseignement et, de manière très précise, illustratif de la dernière leçon qui précède la leçon à présenter.

Au cours de l'entretien, les candidat.e.s seront invité.e.s à justifier leurs choix didactiques et



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

pédagogiques en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et leur connaissance des textes réglementaires, afin de conduire un projet de formation qui suppose des transformations effectives chez les élèves de cette classe, observables à travers leur activité et tout particulièrement leurs réalisations motrices.

En salle de préparation et en salle d'interrogation, les candidat.e.s disposent d'un matériel informatique mis à leur disposition :

- un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- les logiciels et outils installés sur l'ordinateur : MS-Pack Office 2013 (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), pointofix, adobe reader, Xmind, windows media player, Purple Pen.
- les versions numériques des programmes officiels, ainsi que les principaux textes officiels en vigueur au moment de l'inscription concernant l'EPS et le système éducatif.

Cet ordinateur, contient la version, numérique du dossier de l'établissement avec ses cinq chapitres, un montage vidéo de la dernière leçon ou séance d'EPS dont la planification est présente dans le dossier chapitre 5. La durée de ce montage vidéo est comprise entre 5 et 7 minutes. Les plans témoignent du lieu de pratique et de l'accès à ce lieu si nécessaire, de l'activité de la classe entière, de l'activité de certains groupes d'élèves et de l'activité spécifique de certains élèves. Les images vidéo ne seront présentes que sur l'ordinateur, mais accessibles en permanence.

Les candidat.e.s peuvent utiliser pour leur présentation : l'ordinateur portable de préparation, un vidéoprojecteur à leur disposition en salle d'épreuve ainsi que trois clefs USB.

Les fichiers créés par les candidat.e.s sont sauvegardés sur les clés USB, transmises par la suite au jury.

L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Il est important de préciser que le recours à l'informatique ne doit pas être considéré comme une fin en soi. Seule la prestation orale des candidat.e.s, est appréciée. La virtuosité dans l'usage de tel ou tel logiciel ne constitue pas un élément d'évaluation. Il s'agit bien de tirer profit de ces outils à des fins pédagogiques, en vue d'illustrer ou enrichir la présentation des situations d'apprentissage pour la classe proposée.

Un tableau blanc et les feutres sont à disposition des candidat.e.s.

Seconde épreuve d'admission : seconde épreuve : prestation physique et entretien

- Durée de la prestation physique : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 45 minutes
- Coefficient :2

Les activités retenues au programme

- athlétisme : les courses
- natation : course
- escalade
- danse
- tennis de table :simple.
- step

La prestation physique

Durée de la prestation physique : 30 minutes

Coefficient : 1



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

La prestation physique comprend deux séquences distinctes : une **séquence libre** puis une **séquence dite imposée**.

Dès le début de l'épreuve, le ou la candidat.e présente au jury la composition **d'une séquence libre**. Celle-ci, d'une durée maximale de 10 minutes, conduit les candidat.e.s à révéler, dans l'activité choisie, l'étendue de leurs compétences à leur plus haut niveau d'expression.

A l'issue de cette séquence, le ou la candidat.e dispose de 5 minutes de récupération.

A partir du niveau de compétences révélé par chaque candidat.e, le jury lui présente la question qui définit ainsi sa séquence imposée. Cette question impose à chaque candidat.e. l'intégration d'une composante de réalisation à introduire impérativement dans sa prestation.

La question le conduit à organiser la préparation, la présentation et la réalisation de la **séquence imposée**, qui se déroule sur une période de 30 minutes comprenant une prestation physique dont la durée effective ne peut excéder 20 minutes.

Quelle que soit la spécialité retenue, les candidat.e.s disposent ainsi de 45 minutes dont :

- 10 minutes maximum pour réaliser la séquence libre
- 5 minutes pour récupérer au terme desquelles le jury transmet la question
- 30 minutes pour la séquence imposée comprenant 10 minutes de préparation suivies de 20 minutes maximum de prestation physique pour présenter et réaliser cette séquence imposée afin de continuer à révéler le plus haut niveau de compétences répondant à la question posée.

Les 45 minutes réservées à l'épreuve n'incluent pas le temps d'échauffement préalable.

Concernant l'épreuve d'athlétisme : les courses

L'épreuve se déroule sur une piste d'athlétisme de 400 m.

Les candidat.e.s disposent du matériel suivant : une douzaine de haies, un starting-block, un lot de bandes souples, un lot de coupelles, un lot de plots, des lattes rigides, un demi hectomètre et un odomètre. Ils ou elles sont équipé.e.s par le jury d'une montre cardiofréquence-mètre.

En amont de la prestation, les candidat.e.s peuvent aménager l'espace de pratique sur une durée qui ne peut excéder 5 minutes. Ils ou elles indiquent la valeur estimée de leur vitesse maximale aérobie ainsi que leurs fréquences cardiaques maximales et de repos.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre au moins deux courses dont les types, durées et intensités peuvent être différents. Le temps de récupération entre chaque course est laissé à l'initiative des candidat.e.s.

Les candidat.e.s, annoncent au début de cette séquence libre :

- la durée et le nombre de chaque type de course.

Chacune d'elles correspond soit à un multiple entier d'une minute, soit à des courses de 5 à 15 secondes.

Elles se définissent par

- les temps envisagés selon les types de course sur la distance choisie
- les allures auxquelles ils ou elles entendent les réaliser, exprimées en kilomètres par heure,
- les temps de récupération prévus entre chaque course.

Durant cette séquence libre, les candidat.e.s ne peuvent faire usage d'un chronomètre. Chaque course d'une durée d'un multiple d'une minute se déroule au premier couloir. Chaque course de 5 à 15 secondes se déroule sur un couloir défini par le jury, à partir de la ligne de départ du 110 mètres haies. .



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce aux candidat.e.s la question précisée au regard d'une composante de la spécialité athlétisme. Les candidat.e.s disposent, pour y répondre, de 10 minutes de préparation et de 20 minutes pour présenter, aménager et réaliser à son plus haut niveau de ressources, une prestation physique au jury. Tout au long de l'épreuve, l'espace et le matériel réservés à la prestation physique leur est accessible.

Concernant l'épreuve de danse

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

Les candidat.e.s utilisent leurs propres supports sonores. Un ordinateur portable connecté à une enceinte est mis à leur disposition (clé USB et CD sont utilisables).

Avant le début de la séquence libre, les candidat.e.s annoncent un titre et présentent un argument au jury. Cette séquence libre consiste en la présentation d'une chorégraphie préparée, révélant le plus haut niveau d'engagement moteur et émotionnel du danseur. La durée de la chorégraphie est comprise entre 2'30 et 3'30.

Au terme de la séquence libre, suivie de 5 minutes de récupération, le jury annonce aux candidat.e.s la question précisée afin de transformer une à deux séquences de leurs chorégraphies initiales au regard d'une composante de spécialité danse. Les candidat.e.s disposent de 10 minutes de préparation et de 20 minutes leur permettant de présenter oralement leurs choix de traitement de la question et de s'engager physiquement dans un processus de transformation, aboutissant à la présentation finale de la séquence transformée. Il est attendu des candidat.e.s une démarche de recomposition et d'interprétation, au plus haut niveau de leurs ressources.

L'espace réservé à la prestation physique leur est entièrement accessible ainsi que l'accès à la source sonore.

Concernant l'épreuve d'escalade

L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade permettant la pratique du bloc.

Les candidat.e.s doivent se munir de leur matériel personnel (harnais, chaussons, sac à magnésie). Lors de la séquence imposée, ils disposent du matériel suivant : 5 dégaines, un lot de 15 prises variées, ainsi que les vis et la clé permettant de les fixer au mur, un système d'assurage autobloquant et un mousqueton de sécurité, du scotch et des feutres.

En amont de la prestation et avant de découvrir le mur, les candidat.e.s choisissent une fourchette de cotations dans laquelle ils ou elles envisagent de réaliser leur(s) voie(s) à vue et leur(s) bloc(s).

5 fourchettes de cotation sont proposées en voie entre 5a et 7a

(5a-5b-5c / 5b-5c-6a / 5c-6a-6b / 6a-6b-6c / 6b-6c-7a).

3 fourchettes de cotation sont proposées en bloc entre 5a et 6c.

(5a-5b-5c / 5c-6a-6b/ 6a-6b-6c)

La cotation des voies n'est pas affichée.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre au moins :

- la réalisation d'une voie à vue (une seule chute autorisée, possibilité de remonter à la dernière dégaîne mousquetonnée)

- la réalisation d'un bloc (plusieurs essais autorisés).

Avant un premier essai dans chaque bloc ou voie, les candidat.e.s communiquent au jury leur estimation de la cotation.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

Au terme de la séquence libre, suivi de 5 minutes de récupération, le jury annonce aux candidat.e.s la question précisée au regard d'une composante de la spécialité escalade. Les candidat.e.s disposent, pour y répondre, de 10 minutes de préparation et de 20 minutes pour présenter, aménager et réaliser à leur plus haut niveau de ressources, une prestation physique au jury. Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

Concernant l'épreuve de natation

La séquence libre et la séquence imposée se déroulent dans un bassin de 25 mètres et dans un couloir délimité par des lignes de nage.

En amont de la prestation, les candidat.e.s présentent le contenu de leur séquence libre. Ils indiquent au jury leur indice de nage mesuré sur un 25 mètres crawl en excluant les parties non nagées.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum au plus haut niveau de performance et doit comprendre au moins :

- un ou plusieurs parcours nagés sur des distances courtes; la distance de chaque parcours de sprint doit être un multiple de 25 mètres.
- un parcours sur une distance longue supérieure ou égale à 200 mètres.

L'ordre de réalisation de ces différents parcours est laissé au choix des candidat.e.s. Durant cette séquence libre ils ou elles doivent réaliser au moins un départ plongé et recourir à au moins 2 nages. Il est autorisé de changer de nage dans un même parcours à l'issue de chaque 25 mètres.

Au terme de la séquence libre, suivi de 5 minutes de récupération, le jury annonce aux candidat.e.s la question précisée au regard d'une composante de la spécialité natation. Les candidat.e.s disposent, pour y répondre, de 10 minutes de préparation et de 20 minutes afin de présenter et réaliser à leur plus haut niveau de ressources, une prestation physique au jury. Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

Concernant l'épreuve de step

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de 8m x 8m.

Les candidat.e.s disposent du matériel suivant : musiques aux BPM variés, step à 3 niveaux, lests de 500 g, 1 kg, 1,5 kg et 2 kg. Les candidat.e.s peuvent utiliser leur propre support sonore et disposent d'un ordinateur portable connecté à une enceinte (clé USB et CD sont utilisables). Ils ou elles sont équipés par le jury d'une montre cardiofréquence.

En amont de la prestation, les candidat.e.s indiquent la valeur estimée de leurs fréquences cardiaques maximales et de repos.

La composition de la séquence libre doit être réalisée en 10 minutes maximum et doit comprendre deux ou trois séquences d'effort dont les durées comme les intensités de travail peuvent être différentes. Les temps de récupération sont compris dans ce temps de prestation physique.

Cette ou ces intensités de travail doivent correspondre à des valeurs supérieures ou égales à 70% de la fréquence cardiaque maximale.

Les candidat.e.s doivent par ailleurs:

- présenter au moins six blocs différents sur l'ensemble des deux ou trois séquences d'effort en respectant un équilibre des efforts à droite et à gauche. Un même bloc réalisé à droite et à gauche est considéré comme identique.
- utiliser une musique dont le tempo est compris entre 125 et 145 BPM ; ce tempo peut être modulé au sein d'une même séquence et/ou d'une séquence à l'autre.



Concours interne de l'agrégation et CAER - PA

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2018

Au terme de la séquence libre, suivi de 5 minutes de récupération, le jury annonce aux candidat.e.s la question précisée au regard d'une composante de la spécialité step. Les candidat.e.s disposent, pour y répondre, de 10 minutes de préparation et de 20 minutes afin de présenter, aménager et réaliser à leur plus haut niveau de ressources, une prestation physique au jury. Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible.

Concernant l'épreuve de tennis de table : simple

L'épreuve se déroule dans des conditions matérielles conformes aux normes de la FFTT. Les candidat.e.s doivent se munir d'une raquette homologuée aux normes réglementaires en vigueur. Les candidat.e.s disposent de : 50 balles, 1 panier de balle, un sur-filet, de la rubalise pour délimiter des zones-cibles, des cônes, mini-coupelles, et languettes souples.

En amont de la prestation, les candidat.e.s indiquent aux membres du jury l'organisation de leur séquence libre.

Cette séquence libre comprend deux parties distinctes réalisées dans l'ordre choisi par le ou la candidat.e :

- une rencontre en opposition (duel) au cours de laquelle le ou la candidat.e affronte un ou une adversaire qui ajuste sa prestation dans le souci de proposer un rapport de force équilibré
- une séquence réalisée en partenariat (duo) au cours de laquelle le candidat ou la candidate échange avec un joueur dans le cadre d'une ou plusieurs situations de son choix.

L'aménagement matériel de la table et de l'espace d'évolution est possible.

Au terme de la séquence libre, suivi de 5 minutes de récupération, le jury annonce aux candidat.e.s la question précisée au regard d'une composante de la spécialité tennis de table. Les candidat.e.s disposent, pour y répondre, de 10 minutes de préparation et de 20 minutes afin de présenter, aménager et réaliser à leur plus haut niveau de ressources, une prestation physique au jury. Tout au long de l'épreuve, l'espace réservé à la prestation physique leur est accessible. Les candidat.e.s peuvent à tout moment donner des consignes au joueur mis à leur disposition.

L'entretien

- Durée de l'entretien : 45 minutes.
- Coefficient : 1

La préparation de l'entretien, d'une durée de 20 minutes, se réfère à une question initiale posée par le jury et s'appuie sur une séquence vidéo d'élève(s) en activité dans l'APSA choisie par chaque candidat.e. parmi les APSA retenues dans le programme annuel. La préparation a pour fonction de permettre de bâtir une réponse argumentée et opérationnelle à la question posée par le jury et portera sur les aspects techniques et didactiques de l'activité. Cet entretien débute par un exposé de 15 minutes maximum.

Durant ce temps de préparation, les candidat.e.s peuvent visionner la séquence vidéo à plusieurs reprises au moyen d'une tablette de type Android équipée de l'application « visionneuse vidéo Android ». L'entretien peut être étendu à d'autres activités physiques relevant du même champ d'apprentissage ou de la même compétence propre à l'EPS.